

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports  
Service des Sports  
0413319696

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA**

**OBJET : Aide au développement du sport départemental : manifestations sportives.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux sports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département renouvelle son aide à la mise en place de manifestations sportives.

Les associations sportives du département, affiliées à une fédération sportive agréée, et ayant au moins une année d'existence au moment du dépôt de la demande, peuvent bénéficier d'une subvention d'aide à l'organisation de manifestations sportives de niveau national ou international, ou ayant un budget supérieur ou égal à 30 000 €. Pour que le dossier soit recevable par le service, les associations doivent obligatoirement fournir un ensemble de documents administratifs et comptables, dont le descriptif précis de la manifestation. Ces événements sportifs majeurs participent à la promotion, à la dynamique et à l'animation de notre territoire.

Ainsi, 8 subventions pour un montant total de 65 500 € sont proposées et présentées dans le tableau annexé, intitulé : manifestations sportives – CP du 25 septembre 2020.

Les subventions seront versées à la présentation d'un compte-rendu moral et financier.

D'autre part, plusieurs manifestations ont été annulées ou reportées :

- par délibération n° 22 du 14/02/2020, la Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'attribuer à l'association sportive YACHTING CLUB DE LA POINTE ROUGE une subvention d'un montant de 4 000 € au titre de l'année 2020 pour le projet suivant : organisation de la Handy 'Cap le 21 juin 2020 à Marseille. L'association ayant adressé un courriel d'annulation de la manifestation, il est proposé d'annuler la subvention correspondant à cet événement,
- par délibération n° 22 du 14/02/2020, la Commission permanente a décidé d'attribuer à l'association sportive Etoile Sportive Fosséenne une subvention d'un montant de 2 000 € au titre de l'année 2020 pour le projet suivant : organisation d'un tournoi international au complexe Parsemain de Fos sur Mer le 25 avril 2020. L'association ayant adressé un courriel d'annulation de la manifestation, il est proposé d'annuler la subvention correspondant à cet événement,
- par délibération n° 22 du 14/02/2020, la Commission permanente a décidé d'attribuer à l'association sportive Comité 13 Sport adapté une subvention d'un montant de 10 000 € au titre de l'année 2020 pour le projet suivant : organisation de la Coupe Nationale Espoirs du 07 au 09 avril 2020 à Istres. L'association ayant adressé un courriel de report de la manifestation du 06 au

08 avril 2021, il est proposé de maintenir la subvention correspondant à cet évènement pour 2021,

- par délibération n° 23 du 24/07/2020, la Commission permanente a décidé d'attribuer à l'association SMUC une subvention d'un montant de 5 000 € au titre de l'année 2020 pour le projet suivant : organisation de la 8ème édition d'Intégrasports en septembre au complexe Jean Bouin à Marseille. L'association ayant adressé un courriel d'annulation de la manifestation, il est proposé d'annuler la subvention correspondant à cet évènement,
- par délibération n° 23 du 24/07/2020, la Commission permanente a décidé d'attribuer à l'association MASSILIA CURLING CLUB (M.C.C.) une subvention d'un montant de 2 000 € au titre de l'année 2020 pour le projet suivant : organisation du 11ème tournoi de Curling de Marseille au Palais Omnisports de Marseille les 12 et 13 septembre 2020 Marseille. L'association ayant adressé un courriel d'annulation de la manifestation, il est proposé d'annuler la subvention correspondant à cet évènement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission Permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL